



Province de Québec

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

ÉCOLE DE LA NOUVELLE-CADIE

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école de la Nouvelle-Cadie tenue le 2 octobre 2024 à 18 h 30, au local 216.

Sont présents mesdames et messieurs, membres du conseil d'établissement :

Représentants des parents :

Stéphanie Godbout
Isabelle Perron
Marie-Pier Nadeau
Marielle Bolduc

Représentants du personnel enseignant :

Nancy Campbell
Élise Arsenault
Lucie Dion

Représentant du personnel de soutien :

Mélanie Plante

Membre du public :

Audrey Bélanger-Boutin
Marie-Josée Boutin
Véronique Ruel
Sophie Dion

Est également présent (e) :

Annick Bissonnette, directrice

1. PAR CHAQUE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

1.1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, madame Annick Bissonnette, directrice, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement ainsi qu'aux membres du public.

1.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Annick Bissonnette fait la lecture de l'ordre du jour de la réunion.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lucie Dion et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.



1.3. DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 10 JUIN 2024

Madame Annick Bissonnette revient sur les points les plus importants du procès-verbal de la dernière réunion à titre informatif.

1.4. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public

2. ÉTUDE DE DOSSIERS

2.1. Prises de décision

2.1.1. Élection d'un président ou d'une présidente du conseil d'établissement (art. 56 et 58)

Annick Bissonnette demande aux membres parents du conseil d'établissement de se prononcer sur la volonté d'être au poste de présidente.

- Madame Stéphanie Godbout ne peut pas siéger au poste de présidence étant donné qu'elle travaille pour le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.
- Madame Marielle Bolduc affirme vouloir attendre de prendre de l'expérience avant de se présenter pour le poste de présidente.
- Madame Isabelle Perron mentionne qu'elle préférerait le poste de vice-présidente.
- Madame Marie-Pier Nadeau se propose donc pour siéger au poste de présidente pour l'année scolaire 2024-2025.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Élise Arsenault et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que madame Marie-Pier Nadeau siège au poste de présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025.

2.1.2. Élection d'un vice-président ou d'une vice-présidente (art 60)

Madame Isabelle Perron manifeste la volonté d'occuper le poste de vice-présidente.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Stéphanie Godbout et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** qu'Isabelle Perron siège au poste de vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025.

2.1.3. Nomination des représentants de la communauté (art. 42 – 5^e alinéa)

Madame Annick Bissonnette explique aux membres que, dans le conseil d'établissement, il y a deux postes réservés pour des membres de la communauté. Ces postes peuvent être occupés, par exemple, par des

CE
24-25.02.10.02

CE
24-25.02.10.03



personnes influentes au sein de la communauté (chefs d'entreprises, notables, etc.).

Madame Marie-Pier Nadeau demande si un élu municipal peut occuper ce poste. D'autres membres du CÉ se questionnent à savoir si les membres représentants de la communauté ont le droit de vote. Madame Annick Bissonnette n'a pas les réponses exactes à ces questions. Elle fera les vérifications nécessaires.

Madame Annick Bissonnette mentionne que les membres de la communauté devront être sélectionnés avant la prochaine rencontre du CÉ. Les membres peuvent solliciter des gens de la communauté. Étant donné que ce n'est pas une obligation de combler ces postes, le CÉ poursuivra ses activités tel quel même s'ils demeurent vacants.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Isabelle Perron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de se donner jusqu'au prochain CÉ afin de combler les postes de membres de la communauté et que, si ces postes demeurent vacants, le conseil d'établissement poursuivra ses activités formé de quatre membres parents, trois membres enseignants et un membre du personnel de soutien.

CE
24-25.02.10.04

2.1.4. Règles de régie interne du conseil d'établissement (art. 67)

Madame Annick Bissonnette présente le document de la régie interne du conseil d'établissement aux membres.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy Campbell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le document de règles de régie interne tel que présenté.

CE
24-25.02.10.05

2.1.5. Dénonciation d'intérêt

Madame Annick Bissonnette explique que, si un membre du conseil d'établissement pense être en conflit d'intérêt par rapport à un point qui pourrait être discuté lors une réunion, ce membre doit remplir un formulaire précis. Elle suggère d'aller la voir au besoin et présente le formulaire en question aux membres.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marielle Bolduc et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le document tel quel et de le compléter au besoin.

CE
24-25.02.10.06

2.1.6. Confirmation du calendrier des rencontres

Une proposition de date a été envoyée par courriel à tous les membres. Les dates retenues sont les suivantes :

- Mercredi 2 octobre 2024
- Mercredi 6 novembre 2024
- Mercredi 19 février 2025
- Mercredi 16 avril 2025
- Mercredi 11 juin 2025



CE
24-25.02.10.07

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lucie Dion et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter les dates de réunion telles que proposées.

2.1.7. Budget de fonctionnement du conseil d'établissement (art. 66)

Madame Annick Bissonnette explique qu'un budget peut être réservé pour des activités ou des projets particuliers organisés par le conseil d'établissement. L'an dernier, un montant de 100\$ avait été réservé. Madame Marie-Pier Nadeau propose de discuter avec la direction s'il y a des besoins (fêtes particulières, semaine du personnel de l'école, etc.), mais de ne pas fixer de montant.

CE
24-25.02.10.08

IL EST PROPOSÉ PAR madame Isabelle Perron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de ne pas prévoir de montant fixe mais de faire une demande à la direction dans le cas d'idées ou de projets particuliers.

2.1.8. Règle de régie interne du service de garde

Madame Mélanie Plante souligne que le document des règles de régie interne du service de garde avait été approuvé à la séance ordinaire du mois de juin 2024.

Depuis ce temps, le ministère a établi des nouveaux tarifs :

Le tarif maximal par jour est de 9.50\$. Si un enfant utilise le service de garde à au moins 2 périodes par jour (matin/midi, midi/fin de journée, matin/fin de journée), le montant sera de 9.50\$. Pour le matin seulement, le montant est de 4.20\$. Pour le midi seulement, le montant est de 3.85\$. Pour la fin de journée seulement, le montant est de 9.20\$.

CE
24-25.02.10.09

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Nadeau et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter la régie interne du service de garde telle que proposée avec les nouveaux montants.

2.2. Consultations

2.2.1. Déplacements en dehors du terrain de l'école LIP 87

Madame Annick Bissonnette informe les membres du CÉ que les enseignants sortent à l'occasion du terrain de l'école pour aller marcher avec les élèves ou jouer dans un parc à proximité. Elle insiste sur le bienfait de l'air pur et de l'apprentissage à l'extérieur. Étant donné que, parfois, une décision d'aller prendre une marche avec ses élèves peut se prendre de façon ponctuelle, elle mentionne que, pour éviter une surcharge au niveau de l'organisation, les parents recevront sous peu une lettre d'autorisation aux sorties dans le village de St-Gervais.



CE
24-25.02.10.10

IL EST PROPOSÉ PAR madame Élise Arsenault et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver la lettre d'autorisation aux sorties dans le village telle que proposée.

2.2.2. Sorties prévues dans l'année à l'extérieur de l'école

Madame Annick Bissonnette énumère les sorties de l'année scolaire en cours et en fait la description.

- Lundi 30 septembre 2024 : Les élèves de 5^e et 6^e année iront faire la visite de la capitale nationale et du musée des plaines d'Abraham;
- Jeudi 3 octobre 2024 : Les élèves de 3^e/4^e/5^e/6^e année ainsi que la classe de CA-2 et CA-5 et quelques élèves de la classe de CA-3 iront au sommet sportif de cross-country à l'école primaire *La Source* de St-Raphaël;
- Mercredi 9 octobre 2024 : Les élèves de 3^e et 4^e année iront à Wendaké pour leur sortie culturelle;
- Mercredi 9 octobre 2024 : La élèves de la classe CA-4 iront au ranch BoSoleil pour y vivre une journée à l'écurie/équithérapie;
- Jeudi 10 octobre 2024 : Les élèves des classes CA-1 et CA-2 iront faire des activités chez Anabelle Hélie à St-Raphaël;
- Mercredi 18 décembre 2024 : Les élèves de la classe CA-1 iront à la piscine à Montmagny;
- Mardi 14 janvier 2025 : Les élèves des classes CA-1 et CA-4 iront à la piscine à Montmagny;
- Jeudi 17 avril 2025 : Les élèves de la classe CA-1 iront au ranch BoSoleil pour y vivre une journée à l'écurie/équithérapie;
- Mardi 10 juin 2025 : Les élèves de la classe CA-1 iront au club de gymnastique l'Envol.

Les sorties ne sont pas toutes fixées pour l'année. Un comité est formé et plusieurs discussions sont débutées. Lorsque d'autres sorties seront déterminées, les membres du CÉ seront informés.

Il s'ajoutera également quelques sommets sportifs. Madame Annick Bissonnette les présentera à la prochaine réunion.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marielle Bolduc et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver les sorties scolaires pour l'année 2024-2025 telles que présentées.

CE
24-25.02.10.11



3. INFORMATIONS

3.1. Fonctions et pouvoirs des membres du CÉ

Madame Annick Bissonnette explique les rôles des membres du conseil d'établissement et rappelle qu'il est important d'avoir une vue d'ensemble de tous les élèves. Les réunions ne sont pas la place pour régler des problèmes d'un élève en particulier mais servent à discuter d'enjeux qui touchent la majorité. Il est important d'avoir une vision globale pour la collectivité.

3.2. Situation financière de l'école

Madame Annick Bissonnette informe les membres que le budget de l'an dernier arrivera à environ 12 000\$ de surplus. Idéalement, il faut se rapprocher le plus possible de 0, mais elle explique qu'avec les gros montants qui sont gérés dans les écoles, si une direction est capable d'arriver à +/- 5000\$, c'est une gestion des finances de l'école qui est vraiment respectable.

Le surplus de cette année est expliqué par une commande de pupitres et de chaises qui n'a pas pu être livrée avant le 30 juin, date à laquelle tous les items commandés doivent être arrivés dans les murs de l'école afin de compter dans l'exercice budgétaire de l'année en cours.

3.3. Service de garde

Madame Mélanie Plante affirme que, depuis le début de l'année, beaucoup de travail est fait afin de maintenir le service de garde ouvert en raison du grand manque de personnel.

Madame Marielle Bolduc demande si cette situation est courante à Nouvelle-Cadie depuis plusieurs années ou si c'est une nouvelle réalité cette année car elle ne ressent pas ce manque de personnel de l'extérieur. Madame Annick Bissonnette explique que, depuis quelques années, l'école travaille fort pour pallier le manque de personnel. Elle affirme qu'en raison des classes d'adaptation scolaire dans notre école, nous avons un grand nombre d'éducateurs spécialisés qui acceptent de faire des heures au service de garde. Leur présence nous permet, années après années, d'avoir un nombre suffisant d'intervenants au service de garde.

3.4. Comité de parents

Madame Marielle Bolduc, représentante au comité de parents, informe les membres que la première rencontre aura lieu le 15 octobre. Elle nous rapportera les points importants lors de la prochaine réunion.



4. SUJETS DIVERS


4.1. Date de la prochaine séance ordinaire du conseil d'établissement


La prochaine séance du conseil d'établissement sera le 6 novembre 2024, à 18 h 30,
au local 216 de l'école de la Nouvelle-Cadie.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CE
24-25.02.10.12

IL EST PROPOSÉ PAR madame Mélanie Plante et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** que la séance soit levée
à 19 h 34.


Marie-Pier Nadeau, présidente


Annick Bissonnette, directrice